



Décision de retrait d'une origine du permis de commerce parallèle d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

Vu le courrier d'intention de retrait d'origine de l'Anses du 16 avril 2025, du permis de commerce parallèle du produit phytopharmaceutique AKIN

de la société **GRITCHÉ**
enregistré sous le n° 2025-0965

Considérant que les compositions intégrales des produits QUESTAR autorisé en France (AMM n° 2200066), et AQUINO autorisé en Belgique (n° 11099P/B) en tant que second nom QUESTAR (n° 11076P/B), ne peuvent plus être considérées comme identiques.

Considérant que les conditions visées à l'article 52 du règlement (CE) n° 1107/2009 ne sont donc plus respectées,

L'origine du permis de commerce parallèle du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **est retirée** en France, dans les conditions précisées dans la présente décision.



Informations générales sur le produit

Nom du produit	AKIN	
Type de produit	Permis de commerce parallèle	
Titulaire	GRITCHÉ 491 Rue Simone Veil 33860 VAL-DE-LIVENNE France	
Formulation	Concentré émulsionnable (EC)	
Contenant	50 g/L - fenpicoxamide	
Produit identique autorisé en France	Nom commercial QUESTAR	N° AMM 2200066
Numéro d'intrant	361-2021.01	
Numéro de permis	2220278	
Fonction	Fongicide	
Gamme d'usage	Professionnel	

Origine retirée

Nom du produit	N° AMM Pays d'origine	Pays d'origine	Titulaire AMM Pays d'origine
AQUINO	n° 11099P/B	Belgique	CORTEVA AGRISCIENCE NETHERLANDS BV

Conditions générales de retrait

Délai accordé pour la vente et la distribution	6 mois à compter de la présente décision
Délai accordé pour le stockage et l'utilisation des stocks	18 mois à compter de la présente décision

A Maisons-Alfort, le 17/07/2025

Pour le directeur général et par délégation
 Le directeur des autorisations
 de mise sur le marché

DocuSigned by:
 Bertrand BERTAUD
 33BC435FF8C6444...